

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 21 MARS 2024**

Délibération n°

2024028

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23 (dont 6 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie de Bassussarry, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10), Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h50).

Absents excusés : Mme Valérie REcart (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°7.5 : Vote du budget primitif
pour l'exercice 2024
Budget général**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif du budget général de la commune par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 495 301.36	2 495 301.36
Investissement	2 593 916.39	2 593 916.39

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	550 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 012	660 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 65	398 365.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 66	18 500.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 023	718 436.36	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 042	150 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 013	2 200.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 70	5 100.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 73	233 734.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 731	1 517 200.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 74	161 500.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 75	560 552.36	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 76	15.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 042	15 000.00	

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.**

Section d'investissement :▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	824 511.02	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 16	131 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 20	12 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 204	62 500.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 21	519 114.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 23	1 010 000.00 (RAR) 19 791.37	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 040	15 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 021	718 436.36	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 040	150 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 10	1 326 033.23	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 13	133 000.00 (RAR) 266 446.80	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

Fait à Bassussarry, le 21 mars 2024.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

